



CTL

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL
du 9 janvier 2018

Compte-rendu



02 40 20 76 56

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

DIALOGUE SOCIAL BAFOUÉ !

Le CTL du 21 décembre ayant été boycotté par l'ensemble des syndicats, il ne s'était pas tenu.

A cette date, une action avait été organisée avec distribution par le Père Noël lui-même d'une lettre aux usagers, lettre particulièrement explicite intitulée "Des cadeaux empoisonnés ».

Lire ici.

FO était partisan d'un envahissement le 9 janvier 2018, date de la seconde convocation du CTL, comme à l'accoutumée : pourquoi ? Parce que c'est une manière pour les collègues de s'impliquer. Cela leur permet d'exprimer les difficultés de leur quotidien directement devant la directrice. Ils peuvent également constater les difficultés des élus en CTL face à la caricature de dialogue social que nous connaissons actuellement.

L'intersyndicale avait demandé à ce que le CTL soit scindé en deux 2 CTL :

un CTL « emplois »

un CTL abordant tous les autres points.

Tout a été mis en œuvre par la DRFiP44 pour empêcher la construction d'un mouvement de contestation des suppressions d'emplois :

× 1ère convocation le 21 décembre 2017, à 2 jours des vacances de Noël,

× 2ème convocation le 9 janvier 2018 à deux jours du retour des vacances scolaires,

× refus de reporter le second CTL au 12 janvier 2018 suite à la demande de l'intersyndicale du fait de l'absence de la directrice ce jour-là,

× maintien du CTL au 9 janvier 2018 avec refus implicite de scinder le CTL.

×

A **FO**, nous avons décidé, tout comme deux autres syndicats, de boycotter la seconde séance : notre rôle n'est pas de jouer aux marchands de tapis et de discuter des affectations des suppressions d'emplois : nous sommes CONTRE ces suppressions d'emplois et refusons d'être les co-gestionnaire de cette parodie de

dialogue social.

Ce compte-rendu est donc réalisé à partir des documents de travail.

1- les emplois

	AFIP	AFIPA	IDIV HC	IDIV CN	A	B	C	total x
Direction	-1	-1	-1	1	1	-4	-7	-12
Dont direction	-1	-1	-1				-2	-5
Dont CSRH						-5	-3	-8
Dont CSP Chorus						-2	-1	-3
Dont RNF						-2	-1	-3
Dont Pôle Gestion Consignations				1		7		8
Dont CF CIDTCA					1			1
Dont SLR						-2		-2
PCRP Nantes 1						-1		-1
PCRP Nantes 2						-1		-1
CDIF St Nazaire							-1	-1
SIP Nantes Nord (hors AJV)							-2	-2
SIP Nantes Centre							1	1
SIP Pornic							-1	-1
SIP St Nazaire							-1	-1
SIP Ancenis							-1	-1
Paierie Régionale							1	1
Total	-1	-1	-1	1	1	-6	-11	--18

2-Transferts d'emplois entre les structures :

■ suite à la réflexion menée par la DRFiP44 sur les charges induites par la mission "Recouvrement" dans les SIP nantais : un emploi C est transféré du SIP Nantes nord au SIP de Nantes centre ;

■ la paierie régionale se voit doter d'un seul cadre C supplémentaire et non pas 2 comme prévu initialement par application de la loi NORTé : en effet, un emploi lui avait déjà été alloué pour ce même motif.

Les élus FO DGFIP 44 : Chrystelle TONNELIER – Agnès GUIBERT - – Sophie LAINE – Pascal PERRON

FO DGFIP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)

LES PONTS NATURELS

7 possibilités en 2018.....

Possibilités en 2018	Propositions DRFiP44
x le lundi 30 avril,	
x le lundi 7 mai,	
x le mercredi 9 mai,	
x le vendredi 11 mai,,	x
x le vendredi 2 novembre	
x le lundi 24 décembre	x
x lundi 31 décembre	x

Les trois propositions de la DRFiP44 correspondent, selon elle, aux dates en périodes de vacances scolaires. Sauf qu'e la DRFiP44 omet (*volontairement?*) de dire que les lundi 30 avril, lundi 7 mai et mercredi 9 mai le sont également.

Il nous semble qu'elle aurait pu sortir du cadrage national qui fixe à 3 maximum le nombre de ponts, comme l'ont fait plusieurs départements (Vaucluse, Corse, Oise par exemple). Ce qui est possible ailleurs doit l'être dans le 44 ! Bon courage aux équipes pour trouver des arrangements !

Extrait note de DGFIP : *en principe les directions sont autonomes dans le choix des ponts naturels qu'elles adoptent. Toutefois au vu du nombre important de "ponts naturels" pouvant être votés au titre de 2018, les directeurs veilleront à ce que leur nombre soit limité au maximum à 3. En outre, sur la semaine du 7 au 13 mai qui comporte 2 jours fériés, un seul pont naturel devra être adopté. Le vendredi 11 mai doit être privilégié, compte tenu des fortes contraintes liées à la campagne d'impôts sur le revenu et à l'accueil des usagers.*

Comment ? Les usagers continuent de se déplacer ?? Il nous semble bien que la DRFiP44 prétend régulièrement le contraire depuis plusieurs années et manie les chiffres de l'accueil pour tenter de nous faire avaler cette couleuvre !

Cette proposition a bien été entérinée en CTL.

.... 3 propositions de la DRFiP44

CONTRÔLES ALLÉGÉS EN PARTENARIAT EN SPF

Rappelez-vous : il y a quelques années, les notaires étaient descendus dans la rue pour protester contre le projet de réforme des professions réglementées. Cette réforme prévoyait notamment de casser leur monopole

sur la rédaction d'actes (ventes de logements par exemple).

De ce fait et pour ne pas perdre trop de prérogatives, les notaires avaient tout intérêt à pouvoir accéder aux bases FIDJI en consultation, afin d'accéder aux situations hypothécaires pour tout vente sans avoir à passer par les SPF. Gain de temps donc et pour les notaires et pour les Finances Publiques, cette mission étant une charge importante.

Quelle aubaine pour les Finances Publiques ! Du coup, il est proposé aux notaires sur la base d'une convention de partenariat de saisir (quasiment) obligatoirement par Télé@ctes tous les renseignements liés aux ventes (vendeur, acquéreur, désignation des immeubles ou des droits vendus,...), attestations de propriété après décès, inscription, ...

Ce dispositif va réduire le temps de publication des formalités, l'intégration se faisant par basculement de télé@ctes dans FIDJI et non plus par saisie manuelle des SPF sur la base des actes-papier.

Les études notariales s'engagent à effectuer des contrôles sur la base d'une grille "qualité".

A terme, après une période de rodage, les SPF ne réaliseront plus qu'un contrôle hiérarchisé. C'est à dire un contrôle ciblé plus approfondi certes mais du coup moins lourd en charge de travail.

Gagnant-gagnant nous dit la DRFiP44 dans les documents de travail. Oui mais pour combien de temps ? On nous a déjà fait le coup.

A quand les réductions d'emplois dans les SPF (voire pourquoi pas, des fusions de SPF) du fait de la baisse significative des charges de travail (saisie manuelle) et du temps de publication ?

RESTAURATION À CHÂTEAUBRIANT

Les difficultés relatives dans nos tracts du CDAS ont finalement incité Bercy à doter les agents de Châteaubriant de titres-restaurant. Contre leur gré. Ils l'ont fait savoir, la majorité d'entre eux étant pour un retour à la restauration collective.

De plus, ces collègues rencontrent des difficultés: d'abord parce que la carte APETIZ n'est pas aussi appétissante que ce Bercy a bien voulu tenter de nous faire croire ... Ce serait l'un des prestataires les plus chers et pas le plus prompt à rembourser les commerçants. Et donc rares sont ceux qui sur le secteur de Châteaubriant acceptent de travailler en partenariat avec Apetiz.

Ajouter à cela une salle de restauration sur le site qui n'est pas chauffée (obligeant les agents à y déjeuner en manteau ou dans leur voiture) à vous aurez là tous les ingrédients pour déclencher des aigreurs d'estomac ! A suivre...

